

**VILLE D'EPERNON**

(Eure-et-Loir)  
8, rue du Général Leclerc  
BP 30041  
28231 EPERNON cedex  
Tél. 02.37.83.40.67

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL****2019-155****SEANCE DU 13 MAI 2019**

FB/LN/CJ n° 2019/18

Objet de la délibération :

**OBJET**

CREATION D'UNE COMMISSION  
ADHOC  
« **RENOVATION DU  
PATRIMOINE SPARNONIEN** »

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 25

Pouvoir : 01

Votants : 26

Date de la convocation :  
7/05/2019

L'an deux mille dix-neuf, le treize mai à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELHOMME François.

**Etaiet présents :**

BELHOMME François, DAVID Guy, BONVIN Béatrice, BOMMER Danièle, MATHIAU Jacques, QUAGLIARELLA Lydie, MARCHAND Jean-Paul, DUCOUTUMANY Franck, RAMOND Françoise, JOSEPH Jean, BASSEZ Rosane, BEULE Simone, CASANOVA Paulette, GUITARD Régine, POISSONNIER Philippe, MARCHAND Isabelle, ESTAMPE Bruno, VAN CAPPEL Nathalie, ROYNEL Eric, BLANCHARD Flavien (arrivé à 21h21) - HAMARD Roland, BROUSSEAU Claudine, BREVIER Chantal, LARCHER Annick, METRAL-CHARVET Denis.

Excusée : Martine GAUTIER, Pouvoir à R. BASSEZ

Absents : PHILIPPE Didier, CHERGUI Cendrine, BEAUFORT Arnaud

Secrétaire de séance : B. BONVIN



Le Conseil municipal,

VU l'article 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la Commission d'urbanisme s'est réunie le 28/02/2019,

CONSIDERANT que l'AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine) a été approuvée par délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de France le 14/03/2019,

CONSIDERANT que dans le cadre de la mise en valeur du patrimoine immobilier, il est nécessaire de créer une Commission ADHOC « **RENOVATION DU PATRIMOINE SPARNONIEN** »,

CONSIDERANT que cette commission sera chargée d'examiner les demandes de subventions portant sur des travaux de rénovation extérieure du bâti.

Il est proposé de créer ladite commission et de désigner au titre de ses membres les personnes suivantes :

F. BELHOMME- G. DAVID - F. RAMOND - R. BASSEZ- M. GAUTIER - F. DUCOUTUMANY - F. BLANCHARD - B. ESTAMPE, D. BOMMER, un représentant du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Eure-et-Loir (des techniciens du service urbanisme et de tout autre expert dont la présence s'avèrerait nécessaire).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la création d'une commission ADHOC « **RENOVATION DU PATRIMOINE SPARNONIEN** »
- **DONNE MANDAT** à cette commission d'examiner les demandes de subventions portant sur des travaux de rénovation extérieure du bâti.



Fait et Délibéré à Epernon, le 13/05/2019

Le Maire,

F. BELHOMME

